

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE

du Mardi 07 Novembre 2017

TABLEAU DES PRÉSENCES

<u>ENSEIGNANTS</u>	<u>PARENTS</u>	<u>MAIRIE</u>
Mme N. Charvet Mme S.Mahdjoub Mme N. Garrigues Mme L. Leblan Mme C. Delage Mme L.Begey Mme M.-P.Maraval Mme N. Desfour Mme S. Hespert Mme A. Ossola Mme E. Bourgaillh, malade, excusée Mme M. Gudewiez Mme N. Malirat Mme I.Grondin Mme L. Tessier M Soler, Directeur	<u>APIE</u> Mme Bernardini Mme Chatelain Mme Gravouil Mme Moltot Mme Mougeat Mme Regereau M. Legeais M. Marsac M. Martinez <u>FCPE</u> Mme Floquet Mme J.Lenot Mme Nardot Mme Souza Younes M. Ripoché	Mme L. Large, adjointe au Maire Mme R. Broussal, adjointe au Maire Mme C. Passemar, service scolaire <u>ALAE</u> Mme S. Camo, directrice <u>Inspecteur départemental de l'éducation nationale</u> M. C. CHARDONNET, EXCUSÉ

I- Présentation de l'équipe enseignante et du nouveau comité des parents élus.

II- M. Soler félicite les parents élus et les remercie pour leur engagement à l'amélioration de notre service d'éducation.

III- Rappel des attributions du Conseil d'École :

Le conseil d'école:

- vote le règlement intérieur de l'école,
- donne son avis sur l'organisation de l'accueil des enfants dans les locaux de l'école en dehors des heures d'activité scolaire,
- établit le projet d'organisation de la semaine scolaire,
- est associé à l'élaboration du projet d'école : il donne à ce titre toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions touchant la vie de l'école, notamment :
 - l'utilisation des moyens alloués à l'école
 - les conditions d'intégration des enfants handicapés,
 - les actions pédagogiques entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement,
 - les activités périscolaires,
 - la restauration scolaire,
 - la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire,

- l'hygiène scolaire,
- l'utilisation des locaux en dehors des heures d'ouverture de l'école. (à ce titre, il est consulté par le maire).
 - il donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles,
 - il statue sur proposition de l'équipe pédagogique en ce qui concerne la partie pédagogique du projet.

En fonction de ces éléments, il adopte le projet d'école.

Au sein du conseil d'école, une information est donnée en ce qui concerne:

- l'organisation des aides spécialisées,
- les critères de choix des manuels scolaires ou de matériels divers.

II- ECOLE :

1- Bilan de rentrée :

- **Composition des classes :**

La répartition est faite par les enseignantes sous la responsabilité du Directeur qui tient compte de l'intérêt général en faisant attention aux intérêts particuliers... Les critères retenus sont la mixité et l'hétérogénéité, ainsi que la répartition des enfants à besoins particuliers.

- **EFFECTIFS 2017– 2018**

• CP	• 68
• CE1	• 75
• CE2	• 79
• CM1	• 85
• CM2	• 84
• TOTAL	391

- **REPARTITION**

- CP : 23
- CP : 23
- CP : 22
- CE1 : 25
- CE1 : 25
- CE1 : 25
- CE2 : 27
- CE2 : 26
- CE2 : 26

- CM1 : 28
- CM1 : 28
- CM1 : 29
- CM2 : 28
- CM2 : 28
- CM2 : 28

Des logements doivent être livrés en décembre . A ce jour, la mairie n'a pas le nombre exact d'élèves qui pourraient arriver. Le directeur fait remarquer que nous sommes près de l'ouverture d'une classe. (le seuil

indicatif d'ouverture de classe est à 405 élèves)

- **PPMS :** (Plan Particulier de Mise en Sécurité) Comme l'an dernier, le jour de la rentrée, les parents sont restés en dehors de l'enceinte de l'école, mais ont pu consulter les listes de classe la veille. Seuls, les parents des CP ont pu accompagner leurs enfants en classe. Un nouvel exercice du PPMS « attentat-intrusion » obligatoire a eu lieu Lundi 16 octobre. Certaines classes ont fui, d'autres se sont cachées. Le bilan est analysé pour améliorer le dispositif, notamment pour l'alerte. Les détails sont communiqués aux délégués de parents. La mairie réfléchit pour que le déclenchement puisse être fait par tous les enseignants et les personnels ALAE et cantine et audible par tout le monde. Un visio-phone a été installé par la mairie cette rentrée. Les parents souhaitent que le prochain exercice soit réalisé avec ces nouveaux dispositifs.
- **Conseil des élèves :** Le tutorat CM2/CP a bien fonctionné, le temps d'accueil a été ramené à une semaine. Un conseil cantine a été mis en place cette année : les élèves participent au choix des menus. Les Médiateurs CM1 et CM2 sont présents à la récréation, il s'agit d'aider à apaiser les conflits sans se substituer aux adultes si c'est plus grave. Cette année, les élèves de CM sont porteurs et « ambassadeurs » du Défi énergie de l'école.
- **Défi énergie:** Une première visite a eu lieu lundi 6 novembre afin d'établir un constat initial. Lundi 13 novembre, le projet est présenté aux élèves de CM qui deviennent référents. Des malettes (avec des jeux) sont mises à disposition à l'ALAE pour sensibiliser les élèves. Une employée civique sensibilisée aux problèmes d'environnement interviendra à l'école. Les parents s'interrogent sur la formation de ce service civique

2- Coopérative scolaire :

Dons des parents 3500€ en ce début d'année.

Fête des écoles : 765€

Bourse aux livres APIE : 232€

La mairie met à disposition 350 euros par classe pour les transports. Une participation peut être demandée aux familles pour les sorties quand les montants de la coopérative sont insuffisants pour la réalisation de certaines sorties pédagogiques.

Les parents se proposent de faire un rappel aux familles. Le directeur explique que les dons sont en augmentation cette année et que les enseignantes ont déjà fait des rappels et que ce n'est pas souhaitable de solliciter les parents à nouveau. Le principe de la coopération et de l'entraide à l'origine de la création de l'OCCE doit être maintenu. On réfléchit ensemble à une meilleure communication aux parents.

3- Règlement intérieur :

Il est voté sans modification et est consultable sur le site.

4- Mise en place des activités particulières :

- **Anglais :** Toutes les classes sont concernées du CP au CM2. L'enseignement est assuré par les enseignantes dans leur classe ou par échange de services. 14 enseignantes sont habilitées. Une assistante anglaise débute ses interventions à cette rentrée, tous les lundis, 5 heures par semaine pour l'école.
- **APC :** (Activités Pédagogiques Complémentaires) Une séance par semaine pendant 36 semaines, les mardis de 16h à 17h pour aider les enfants en difficultés, aider à l'organisation personnelle ou pour toute autre activité en lien avec les projets de classe.

- Activités avec intervenants extérieurs :

- **Musique :** Deux intervenants travaillent avec les classes , M.P. Dasque et B. Séguy. M.Soler

remercie l'École de musique et la Mairie pour cette mise à disposition très enrichissante.

- **EPS** : Nous avons accès aux salles du Berjean (dojo, gym, salle d'activités qui permet l'activité danse) et au gymnase. La rencontre « course longue » aura lieu le 14 novembre et nous aurons besoin de parents pour assurer la sécurité.
- **Piscine** : Cette année toutes les classes vont à la piscine 10 séances. Le nombre de parents accompagnateurs agréés semble suffisant, M. Soler les remercie pour leur implication dans cette activité. Les enseignants de CP et CE1 font part de la nécessité d'une présence plus nombreuse de parents accompagnateurs. Une demande sera faite aux parents agréés pour savoir s'ils veulent bien accompagner une classe même si ce n'est pas la classe de leur enfant. Un maître nageur prend en charge un groupe.
- **Médiathèque** : La mairie a mis en place des modifications de contrats qui permettent d'avoir plus de temps disponible pour l'école. Les enseignants sont satisfaits de cette organisation.

- Dispositifs d'aide aux enfants en difficultés :

- Aide personnalisée au sein des APC : les enfants peuvent en bénéficier sur proposition de l'enseignante et autorisation de leurs parents. Il s'agit d'une aide en groupe restreint sur des difficultés rencontrées en classe lors de certains apprentissages.
- RASED : La psychologue de l'Éducation Nationale , Mme Guilloux et les enseignantes spécialisées, Mmes Chevalier et Proust continuent d'exercer leur métier dans les conditions difficiles que l'on sait. Présence aux réunions de l'Équipe enseignante, aux réunions des équipes éducatives et prises en charge de petits groupes.
- CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité): Il débute, avec deux temps distincts : activité culturelle et accompagnement à la scolarité par des bénévoles , les lundis et jeudis. Les enfants sont inscrits par leurs parents sur proposition de l'École, de l'ALAE ou sur demande des parents eux-mêmes. Les inscriptions sont en cours.
- AVS (Auxiliaires de vie scolaire): 8 AVS accompagnent 12 élèves en Projet Personnalisé de Scolarité dans nos classes en compensation d'un handicap, sur le temps scolaire.
- Équipes éducatives : Elles réunissent les enseignants, les parents, la psychologue scolaire et les partenaires de soins extérieurs pour croiser les regards sur les élèves à besoins particuliers. 60 Réunions de l'Équipe éducative ont eu lieu l'an dernier. Elles sont mises en place en cas de difficultés. Ce sont des moments de rencontre avec toutes les personnes qui travaillent avec l'enfant. Elles ont pour finalité de l'aider . Elles ne sont surtout pas un tribunal et doivent permettre un travail cohérent, dans un climat de confiance nécessaire aux progrès des élèves. Les parents soulignent et saluent l'intérêt de ces réunions. Ils confirment le besoin d'une meilleure communication de ces dispositifs, notamment par rapport à leurs interrogations pointées en questions diverses.

Une vingtaine d'enfants ont des soins sur le temps scolaire.

III- ALAE : Bilan de rentrée :

Pas de grands changements : 4 nouveaux animateurs et un directeur adjoint, 2 emplois civiques

Travail sur l'autonomie des enfants : poursuite du travail engagé l'année dernière. Les enfants peuvent aller librement dans les différentes salles d'activités. Des ateliers sont proposés par période. ; les enfants s'inscrivent et doivent aller au bout d'un projet. Les rassemblements d'enfants qui se faisaient l'année dernière ont été abandonnés. Les élèves connaissent l'adulte référent de la classe qui les accompagne.

Pour le soir, deux types d'activités sont proposées en fonction de l'heure 17H et 17h30 .

Les aménagements pour le bruit dans la salle de cantine permettent d'améliorer nettement les nuisances sonores. Des mesures vont être réalisées.

IV- Mairie : Nouveaux équipements :

Le Prochain Comité Consultatif Scolaire abordera la question du budget avec le souhait d'une meilleure anticipation par rapport au décalage année civile / année scolaire.

Récapitulatif sur l'exercice 2017 :

- Réfection des sols des classes des modules 3 et 4
- Achat de chaises, tables et d'un bureau
- Poursuite des équipements informatiques : avec la somme de 6000 euros, deux TBI ont été achetés et devraient être installés aux vacances de Noël. En fonction du coût de l'installation, l'achat d'un troisième TBI est envisagé.

Le comité consultatif concernant le budget 2018 aura lieu le 28 novembre

V- Questions diverses :

- Partage d'expérience sur un projet de lecture en début d'après-midi. Les parents d'élèves proposent le moment « Partage de lecture » pendant 15 minutes : les enfants se retrouvent dans la cour ou dans un autre lieu et tous les élèves et l'équipe enseignante lisent. L'équipe enseignante et l'ALAE vont y réfléchir en conseil des maîtres.
- Actions envisagées et implications possibles parents d'élèves sur le défi énergie de l'école. Les parents rappellent le cadre du terme « énergie positive ». Les enseignants rappellent que le projet ne vise pas la production de l'énergie mais de l'économie d'énergie . L'école pourra solliciter les parents. La terminologie doit être précisée pour les enfants.
- Comment s'organise la prise en charge des enfants "DYS" ou présentant d'autres troubles de type déficit d'attention, hyperactivité... Quelle sensibilisation réciproque des équipes pédagogiques et des parents ? Vers qui les parents doivent ils se tourner ?

Il est rappelé la difficulté de diagnostic qui ne peut être trop précoce et doit être effectué par un spécialiste après étude de l'environnement complet, neurologique, affectif... des enfants. Le lien avec les parents, les services de soin lors des réunions de l'équipe éducative est essentiel. Les parents s'interrogent aussi sur la sensibilisation des équipes enseignantes aux méthodes adaptées à ces troubles. A l'Ecole, les solutions « pédagogiques » de « bon sens » sont mises en place : positionnement par rapport au tableau, agrandissement des supports, étayage de l'enseignante, allègement de la tâche écrite... Les aides « spécialisées » sont prodiguées par les établissements de soins ou par les professionnels, en libéral.

- Surveillance de la cour : L'équipement de protection « anti pince doigts » sur les portes de toutes les toilettes extérieures est à l'étude. L'équipe enseignante explique l'organisation de la surveillance de la cour qui est très structurée. Ce n'est pas un moment de « pause » pour les enseignantes de service et les AVS. Cinq enseignantes assurent la surveillance de la récréation, à tour de rôle. Des espaces spécifiques sont organisés, pour les jeux plus « physiques » (foot, épervier...), les jeux calmes et les jeux à « matériel » (échasses, cordes, craies...) Un règlement de la cour a été travaillé en Conseil d'élèves et précise les comportements adéquats, les lieux définis, les éventuelles sanctions et réparations si transgressions...
- Perspectives d'une Fête des écoles 2018

Les parents se sont très investis dans la fête de 2017 et pensent reconduire cette manifestation. L'organisation partagée avec les écoles et enseignantes est largement appréciée. Ils souhaitent étudier bien amont la participation possible de l'ALAE et de l'école pour des activités. Si la responsabilité est portée par les organisations de parents d'élèves, le partage des risques financiers sera discuté en réunion de préparation.

- Actions APIE 2017 : bilan des dons issus de la Bourse aux livres et de la kermesse en partenariat avec la FCPE. (cf « coopérative »)

M. Soler remercie le Conseil et lève la séance à 20h00.
Le prochain Conseil aura lieu le Mardi 13 Mars à 17h30.

